



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
 Lundi : 17h00 – 18h30
 Mercredi : 13h30 – 18h30
 Samedi : 09h30 – 11h30

Dimanche 09 avril 2023



Infos.....!

N° 216

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 avril 2023, salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mr ROUX Jean-Christophe, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

Excusées : Mme TAUPIN Elodie, Mme ROMEI Corinne.

Pouvoirs : Mme TAUPIN Elodie à Monsieur MARTHELEUR Arnaud, Mme ROMEI Corinne à Mr DHENIN Florian..

Absent :

Secrétaire de séance : Mme PEROTTI Marie.

1- Adoption du compte rendu de la séance du 25 mars 2023:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 25 mars 2023.

2- Vote du Budget primitif 2023.

Le maire, après avoir remis à chaque conseiller municipal un exemplaire du budget primitif 2023 et précisé que quelques modifications ont été apportées depuis la réunion de la commission municipale « finances et budgets », du 31 mars dernier, modifications portant notamment sur le montant des dotations et des travaux projetés, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de budget primitif pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres le budget 2023 qui se résume ainsi:

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement (vue par chapitres)

Vue par chapitres				
Chap	Libellé	Vote 2022	Dep. 2022	Vote 2023
11	Charges à caractère général	131 350,00	78 455,47	152 200,00
12	Charges de personnel	114 900,00	112 545,43	125 580,00
14	Atténuation de produits	6 027,00	6 027,00	6 101,00
65	Autres produits de gestion courante	26 800,00	26 960,10	28 600,00
Total dépenses du service		279 077,00	223 988,00	312 481,00
66	Charges financières	1 950,00	1 932,88	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	950,00	-	950,00
22	Dépenses imprévues	1 274,00	-	-
Total des dépenses réelles		283 251,00	225 920,88	314 931,00
23	Virement à la section d'investissement	16 708,00	-	118 299,50
42	Opérat. d'ordre de transfert entre sections	1 910,00	1 903,00	2 608,00
Total des prélèvements vers investissement		18 618,00	1 903,00	120 907,50
Total des dépenses de fonctionnement		301 869,00	227 823,88	435 838,50

Recettes de fonctionnement (vue par chapitre)

Récapitulatif par chapitres

Chap	Libellés	voté 2022	Réal. 2022	Vote 2023
00002	Excédent de fonctionnement reporté	137 079,28	137 079,28	204 695,56
13	Atténuation de charges	3 000,00	1 710,74	1 500,00
70	Produits de gestion courante	31 700,00	33 712,10	42 300,00
73	Impôts locaux	185 449,00	189 871,81	194 899,00
74	Dotations subventions	69 007,00	74 825,01	83 625,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	15 614,17	10 000,00
Totaux gestion des services année N		297 156,00	315 733,83	332 324,00
76	Produits financiers	-	1,95	-
77	Produits d'exceptionnels	-	-	-
42	Opérations de transferts entre section	-	-	-
Totaux recettes sur exercice		297 156,00	315 735,78	332 324,00
Totaux des recettes avec reprises des produits		434 235,28	452 815,06	537 019,56

Bilan de la section de fonctionnement exercice 2023

	Vote 2022	Real. 2022	vote 2023
Dépenses de fonctionnement	321 869,00	248 119,60	435 838,50
Recettes de fonctionnement /exercice	297 156,00	315 735,78	332 324,00
Recettes de fonct. avec reprise excédents	434 235,28	452 815,06	537 019,56
Résultat de l'exercice	- 24 713,00	67 616,18	- 103 514,50
Résultat global	112 366,28	204 695,46	101 181,06

Section d'investissement par opérations

20015 Plan local d'urbanisme		Prévisions	
Art;	Libellé	Dépenses	Recettes
202	Frais d'études	6 680,00	-
Totaux		6 680,00	-

Opération reportée : Cette opération à l'origine programmée en 2015 et qui traîne à cause des défaillances du service instructeur. 2022. La reprise du dossier par 2 nouvelles techniciennes devrait voir notre P.L.U. en 2023

2021-01 Rempl. candélabre		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
21534	Réseaux d'électrification	800,00	-
Totaux		800,00	-

Opération reportée : Cette opération à l'origine programmée en 2021 (remplacement candélabre rue G. Lapierre/ rue de l'Erable) est achevée, le report n'est lié qu'au paiement de la facture du S.D.E.A. toujours en attente.

2021-09 Restauration scolaire		Prévisions	
Art.	Libellés	Dépenses	Recettes
2131	Construction bât. public	360 000,00	
2184	Mobilier	5 000,00	
2188	Equipement de cuisine	23 500,00	
1321	Subvention Etat DGF		43 700,00
1322	Subv. Région Grand EST		40 340,00
1323	Subv. Département 10		48 070,00
1325-1	Fond de concours C.C. du		50 260,00
Totaux		388 500,00	182 370,00

Opération reportée : Cette opération inscrite au budget 2021 est en cours de réalisation. En 2021, nous avons procédé aux études préalables, au choix du maître d'ouvrage, aux demandes de subventions. En 2022, les appels d'offres furent lancés et les entreprises retenues. Les travaux sont démarrés depuis quelques semaines, leur achèvement est programmée pour fin nov. 2023.

Le montant des subventions acquises est de 182 370,00 €. Au terme des travaux nous percevrons le F.C.T.V.A. (16,404% des factures acquittées) soit environ 62 000,00 € Le prix de revient du restaurant sera au final d'environ 134 500,00 €.

2023-01 Jeu école maternelle		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	Autres immob. corporelles	6 000,00	-
Totaux		6 000,00	-

Opération nouvelle: Cet achat avait déjà été prévu en 2022, puis modifié en cours d'année en « remplacement de la chaudière » En effet, la chaudière gaz de l'école maternelle a rendu l'âme à la fin de la période de chauffe..

2023-02 Matériel informatique		Prévisions	
Art	Libellé	Dépenses	Recettes
2183	Matériel informatique	3 500,00	-
2051	Logiciels	3 500,00	-
Totaux		7 000,00	-
2023-03 Carrefour. CD40 CD52		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2151	Réseau de voirie	8 000,00	-
Totaux		8 000,00	-
2023-04 Matériel entretien es-		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	Immobilisations corporelles	1 000,00	-
Totaux		1 000,00	-
Opérations d'investissement - RECAP		Prévisions	
		Dépenses	Recettes
Totaux		417 980,00	182 370,00

Opération nouvelle. Que nous retrouvons chaque année destinée à la mise à niveau de nos logiciels, au remplacement du matériel défaillant et, pour cette année, à l'achat des outils nécessaires pour la gestion de la cantine en ligne.

Opération nouvelle. Si nous avons été contraints, pour des raisons conjoncturelles, de reporter l'aménagement de la route de Liours, il est devenu urgent de réparer ce carrefour face à l'abri bus. Les travaux en partenariat avec le Département devraient démarrer rapidement (voir délib. suivante).

Opération nouvelle. Notamment pour le remplacement de la petite tondeuse manuelle autotractée, achetée en 2010, dont le carter, percé par la rouille, présente des dangers pour l'utilisateur comme pour l'environnement.

Dépenses non affectées aux opérations		Prévisions	
		Dépenses	
16	Emprunt dettes et assimilés		
1641	Emprunt (salle polyvalente)	12 200,00	

Remboursement du capital de la dette contractée en 2011 pour le financement de notre salle polyvalente. (voir Compte rendu précédent sur l'état de la dette). Le chiffre porté ici est arrondi. Les intérêts sont payés en fonctionnement, chapitre 66, article 66111.

		Prévisions	
		Dépenses	
Total des dépenses réelles 2023			
Totaux		430 180,00	
D001	Report déficit année N-1		
Montant total dépenses investissement 2023		430 180,00	

Exceptionnellement, aucun déficit d'investissement à reporter (voir délibération précédente, affectation des résultats 2022 au budget 2023).

Recettes non affectées aux opérations		Prévisions	
			Recettes
10	Immobilisations corporelles		6 800,00
10222	FCTVA Année N-1		6 200,00
10223	Taxe d'aménagement		600,00
1068	Excédent de fonct. capitalisé		-
Total des recettes d'investissement / exercice 2023			
Récapitulatif			189 170,00

Retour du FCTVA année N+1 sur certaines dépenses d'investissement

Taxe perçue sur constructions nouvelles et extensions (Délibération du C.M. en date du 28 oct.2011).

Recettes pour opérations d'ordre et de		Prévisions	
			Recettes
21	Virement de la section de fonct.		118 299,50
40	Opérations d'ordre		2 608,00
2804182	Réseau électrique		2 601,00
281531	Réseau d'eau		7,00
41	Opérations patrimoniales		-
Total des opérations de transfert			120 907,50

Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement (voir section de fonctionnement en dépenses chapitre 23).

Dotations pour certains investissements, voir section de fonctionnement en dépenses chapitre 42.

Report excédent à fin 2022		120 102,50
Montant total recettes 2023		430 180,00

Voir délibérations du 25 mars: Vote du compte administratif et affectation des résultats 2022 en 2023

Vue consolidée du budget 2023 section d'investissement et section de fonctionnement

	Prévisions	
	Dépenses	Recettes
Dépenses investissement année 2023	430 180,00	
Report déficit investissement N-1	-	
Montant total dépenses	430 180,00	
Recettes investissement année 2023		310 077,50
Report excédent investissement N-1		120 102,50
Montant total recettes		430 180,00
Dépenses de fonctionnement	450 338,50	
Recettes de fonctionnement /exercice		332 324,00
Excédent au 31 décembre 2022		204 695,56
Recettes totales 2023		537 019,56
Dépenses totales sur exercices 2023	880 518,50	967 199,56
Suréquilibre		86 681,06

3-Examen de devis pour travaux à réaliser en 2023 :

⇒ **Devis pour travaux au carrefour entre la R.D.52 et la R.D 40 :** Le maire rappelle que, lors de la réunion de la commission municipale « voirie et réseaux » en présence des représentants du S.L.A. de Nogent/seine, il avait prévu que la commune procède, conjointement avec les services du département de l'Aube, à la réfection du carrefour de la R.D. 52 avec la RD 40 au droit de l'abribus. Le maire présente alors le devis établi par l'entreprise Simonnet Travaux Public comprenant 24 mètres linéaires de bordures béton, la création d'un dispositif d'écoulement et d'infiltration des eaux pluviales pour un montant total de 6 550.00 € H.T. 7 860.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce devis, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de faire réaliser ces travaux et de les confier à l'entreprise Simonnet Travaux publics. Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits en section d'investissement.

Devis pour l'entretien annuel de la voirie communale : Sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir consulté le devis établi par les services routiers du département de l'Aube accepte à l'unanimité de ses membres, l'ensemble des travaux d'entretien proposé pour la maintenance de la voirie communale, coût de l'opération 4 475.54 € H.T. soit 5 369.45 € T.T.C.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au chapitre 11, article 615231.

4-Nomenclature M 57 / Fongibilité des comptes :

Le maire après avoir rappeler que :

- Par délibération en date du 5 novembre 2022, le Conseil Municipal a confirmé le passage de la commune au référentiel budgétaire M57 au 1er janvier 2023.
- Que le budget primitif adopté par le Conseil Municipal est présenté sous la forme prescrite par cette nouvelle nomenclature.

Précise que l'article L.5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal peut, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion du chapitre 12, relatif aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres présents, le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion du chapitre « frais de personnel ».

5-Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube (C.D.G. 10) pour un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (A.C.F.I.)

Monsieur MARTHELEUR, maire-adjoint, après avoir rappelé les textes réglementaires et les missions de L'AC.F.I. dans ses différents domaines d'intervention, précise que la première année de la convention, le tarif est de 45.00€ de l'heure, comprenant le déplacement de l'agent sur site. En cas de demande particulière formulée par la commune, la prestation fera alors l'objet d'un devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres que la commune de Barbuisre adhère à ce service du C.D.G.10 et autorise le maire à signer la convention.

9- Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube (C.D.G. 10) pour un Assistant de prévention .

Monsieur MARTHELEUR, maire-adjoint, après avoir rappelé les textes réglementaires et les missions de l'Agent de prévention, et indiquer ses différentes missions, précise que le montant de la participation de la commune sera de 350.00 € par an, tarif comprenant les frais de déplacement de l'agent, le temps de rédaction de comptes-rendu dans la limite de 5 déplacements sur site par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres que la commune de Barbuise adhère à ce service du C.D.G.10 et autorise le maire à signer la convention.

10-Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube (C.D.G. 10) pour le Conseil en Prévention des Risques Professionnels .

Monsieur MARTHELEUR, maire-adjoint, après avoir rappelé les textes réglementaires et les missions du service pour le conseil en prévention des risques professionnels, précise que le montant de la participation de la commune est fixée annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. La modification de ce taux fera l'objet, le cas échéant d'un avenant à la présente convention. Pour la première année de la convention, ce montant représente 10% de la cotisation obligatoire versée par la commune au CGD 10, au vu du compte administratif de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres que la commune de Barbuise adhère à ce service du C.D.G.10 et autorise le maire à signer la convention.

11-Création d'une réserve communale de sécurité civile.

Le maire rappelle au Conseil municipal que le Centre de Première Intervention de Barbuise va disparaître faute de sapeurs-pompiers volontaires, il précise que :

- Cette disparition n'est pas sans poser de problèmes dans une commune exposée à plusieurs risques majeurs (nucléaire, inondation) et doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).
- Lors de la réunion de la commission municipale « Sécurité, risques majeurs et inondations », présidée par Monsieur Sylvain GRANGÉ, maire adjoint, le principe de doter la commune de Barbuise d'une réserve communale de sécurité civile avait recueilli un avis favorable de l'ensemble des participants.
- Une réserve communale à pour objectif d'aider les agents municipaux et les secours dans des situations exceptionnelles telle qu'inondation, incendie, accident, etc... Les missions confiées à ses membres doivent permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents textes réglementaires, en particulier de l'article L724-1 du Code de la sécurité intérieure, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, de créer une réserve communale de sécurité civile.

Le maire précise qu'il sera fait appel à tous les volontaires par la distribution à chaque foyer d'une information précise sur les différents aspects de cette réserve (missions, assurance, fonctionnement, etc....).

12-Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.) de Barbuise.

Après avoir donné lecture d'un mail de la DDT 10, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité de ses membres les personnes suivantes pour siéger au bureau de l'AFR.

Alain BOYER : maire membre de droit

Sylvain GRANGÉ : Maire-adjoint, propriétaire indivisaire sur le périmètre de remembrement.

Sophie JOLLY: Propriétaire indivisaire et exploitant sur le périmètre du remembrement,

Maryline VINCENT : Propriétaire.

13 –Convention de partenariat avec l'association MUTAC

Le maire propose au Conseil Municipal que la commune de Barbuise signe une convention de partenariat avec l'association MUTAC qui a pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat de santé groupe à des tarifs attractifs. Il précise que l'association MUTAC met en place un dispositif complémentaire santé appelé « Ma commune assure » destinés aux administrés des communes, avec lesquelles l'association a signé une convention de partenariat. Par cette convention, la commune permet à ses administrés volontaires de bénéficier d'une mutuelle santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres d'adhérer à cette association et met la salle polyvalente à sa disposition le jeudi 27 avril à 18h00 pour une information de la population.

14-Projet de création de stockage d'énergie près du poste source RTE.

Le maire informe le Conseil Municipal que la société AMARENCO France a un projet de stockage d'énergie à proximité du poste source dit de Barbuise mais situé sur la commune de Plessis Barbuise, der-

rière la colline de Mont Les Noix.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments transmis, notamment des surfaces souhaitées, de l'impact paysager et des retombées économiques et fiscales, émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres à la poursuite des études nécessaires à sa réalisation sans préjuger des résultats des études, ni de l'avis des propriétaires et des services de l'Etat ni des consultations publiques à venir.

Le maire

Alain Boyer

